

Département des Bouches du Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

### DECISION DU MAIRE

**2026\_56 - OBJET : Convention de formation à la conduite en sécurité d'engins de chantier**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2026\_2\_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

**INFORME** le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une formation intitulée « Formation à la conduite en sécurité de la balayeuse de voirie » pour deux agents des Services Techniques. ECF CHERRI propose ce type de formation.

**DECIDE** de signer une convention avec ECF CHERRI - ZI NORD - Rue Jacques Lieutaud - 13002 ARLES, afin de faire bénéficier ces agents de cette formation qui sera dispensée le 09 septembre 2026, de 8h à 16h00, pour un montant de 950€ TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 05 juin 2026.

Le Maire,

Jérôme MARCILIAC

